Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261118-2026_83-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-83

SEANCE DU Mardi 17 novembre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 15
Présents pour le vote de cette délibération :15
Procuration(s) :
Votants : 15
Date de la convocation : jeudi 12 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 17 novembre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Karine DONCKERS, Yvon LE SCRAIGNE, Philippe AUDRAIN.*

Absent(s) :

Procuration :

Secrétaire de Séance : Hélène TOURNIER

N° d'ordre : 2026-83

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261118-2026_83-DE

OBJET :CREATION D'UN EQUIPEMENT DE LOISIRS DE TYPE PUMPTRACK DESTINE AUX JEUNES, SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 626

Le projet consiste à aménager un espace de loisirs de **type *pumptrack***, sur la parcelle cadastrée section B n° 626, destiné prioritairement aux enfants en bas âge et jeunes de la commune de Huelgoat.

Un pumptrack est un parcours en boucle, constitué de bosses arrondis et de virages relevés, permettant de pratiquer une activité sportive sans avoir nécessairement besoin de pédaler ou de pousser en permanence. Grâce aux mouvements du corps, les utilisateurs prennent de la vitesse et évoluent sur le circuit avec différents équipements : vélos, BMX, VTT, trottinettes ou rollers, selon les caractéristiques techniques de l'installation.

Cet équipement présente plusieurs intérêts pour la commune et sa jeunesse :

- **Favoriser la pratique sportive** : proposer aux jeunes une activité physique de plein air, ludique et accessible, contribuant au développement de l'équilibre, de la coordination, de l'agilité et de la maîtrise de soi.
- **Offrir un espace de rencontre et de convivialité** : créer un lieu de rassemblement permettant aux jeunes de se retrouver, de partager une activité et de développer les liens sociaux.
- **Développer les loisirs de proximité** : proposer une infrastructure accessible sur le territoire communal, évitant aux jeunes de devoir se déplacer vers d'autres communes pour bénéficier de ce type d'équipement.
- **Encourager une pratique intergénérationnelle** : permettre à différents publics, des enfants aux adolescents et aux adultes, de pratiquer une activité adaptée à leur niveau.
- **Contribuer à l'attractivité de la commune** : enrichir l'offre d'équipements sportifs et de loisirs de Huelgoat et renforcer son attractivité auprès des familles.

Au-delà de sa dimension sportive, ce projet répond à une volonté municipale de proposer aux baby et jeunes un espace qui leur soit dédié, favorisant leur épanouissement, leur autonomie, le vivre-ensemble et une occupation positive de leur temps libre.

La réalisation de cet équipement constitue ainsi un investissement durable en faveur de la jeunesse, du sport et de la qualité de vie sur le territoire communal.

Le devis établi pour la réalisation de cet équipement, pour un montant prévisionnel de **99 750,00 € HT**, soit **119 700,00 € TTC**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Autorise monsieur le Maire à constituer et déposer le dossier de demande de subvention, à signer l'ensemble des documents nécessaires à son instruction et à solliciter, le cas échéant, tout financement complémentaire susceptible de contribuer à la réalisation de cette opération,

Vote pour :	15
Vote contre :	0
Abstention :	0

MAIRIE D'HUELGOAT FINISTERE

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 18/11/2026

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE